



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Allemand 5P-8P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

L'Allemand s'inscrit dans le domaine Langues du Plan d'études romand (PER), selon lequel l'apprentissage des langues participe à la construction d'un répertoire langagier plurilingue et développe une attitude d'ouverture face à la diversité linguistique et de réflexion sur les relations entre les langues, à travers quatre grandes finalités :

- apprendre à communiquer et communiquer,
- maîtriser le fonctionnement des langues et réfléchir sur les langues,
- construire des références culturelles,
- développer des attitudes positives face aux langues et à leur apprentissage.

L'enseignement de l'Allemand au cycle moyen initie les élèves à une deuxième langue nationale. Donné le plus souvent possible dans la langue cible, il privilégie la communication, notamment à l'oral, et une approche orientée vers l'exécution de tâches concrètes. Les premières notions de fonctionnement de la langue sont dès lors abordées progressivement, toujours au service de la communication orale et écrite.

Dotation horaire

5P	6P	7P	8P
3 périodes	3 périodes	2 périodes	2 périodes

Une partie du temps est consacré aux approches interlinguistiques (objectif L 27 du PER).

Programme

Les élèves apprennent à communiquer en allemand, à l'oral et à l'écrit, sur plusieurs sujets de la vie courante qui permettent d'aborder des notions de grammaire et d'enrichir le vocabulaire de manière contextualisée. Le programme est organisé autour de six axes : compréhension de l'oral (L2 23), compréhension de l'écrit (L2 21), production de l'oral (L2 24), production de l'écrit (L2 22), fonctionnement de la langue (L2 26), approches interlinguistiques (L 27). Les élèves acquièrent au terme de quatre années d'enseignement d'Allemand le niveau A1.1-A1.2*, soit un niveau dit de découverte. Ce niveau élémentaire implique d'être capable de s'exprimer et d'être compris malgré de nombreuses erreurs.

Il s'agit, par exemple, d'être capable de :

- comprendre un message oral simple, émis par une personne qui veille à parler lentement et distinctement ;
- comprendre un court message écrit dans un vocabulaire élémentaire ;
- communiquer de façon simple avec une interlocutrice ou un interlocuteur disposé à répéter ou reformuler ses propos ;
- utiliser à l'oral des expressions simples pour se présenter, décrire un lieu d'habitation ;
- compléter un formulaire, écrire une carte postale, un message (invitation, remerciements, ...), une description de soi (nom, âge, domicile, famille, activités, animaux, préférences, ...).

En **5P**, les élèves sont sensibilisés à la présence de l'allemand dans leur environnement, apprennent à se présenter à l'oral, commencent également un travail sur la prononciation spécifique à cette langue et entament l'acquisition d'un lexique de base. L'alphabet et les nombres jusqu'à douze complètent ce premier bagage langagier.

En **6P**, quatre thématiques sont abordées : l'école, les activités extra-scolaires, les animaux familiers et les camarades de classe. Des notions de fonctionnement de la langue sont abordées en lien avec ces thématiques : les mots interrogatifs, les articles possessifs (au singulier), le genre et ses trois déterminants (*der, die, das*), le pluriel des noms, quelques formes verbales. Dans ce cadre, les consignes de travail et les demandes usuelles en classe sont l'occasion d'une sensibilisation à l'impératif.

En **7P**, deux thématiques sont abordées : le calendrier (dire l'heure, expliquer le déroulement de la journée, connaître les jours de la semaine, les dates de fêtes – dont les anniversaires – etc.) et l'alimentation (dire ses préférences). Le lexique s'étoffe et des notions de conjugaison et de grammaire sont introduites : quelques verbes à particule séparable, l'accusatif (repérage).

En **8P**, quatre thématiques sont abordées : l'école (approfondissement), la météo, les loisirs (exprimer ses préférences) et les vacances (parler des moyens de transport et des paysages). De nouveaux mots interrogatifs sont introduits ainsi que des verbes modaux (*mögen, können*). L'utilisation des articles possessifs est approfondie. De nombreuses prépositions, notamment de lieu, sont peu à peu travaillées.

* On se référera aux commentaires généraux du domaine Langues, accessibles sur la plateforme du Plan d'études et des moyens d'enseignement romands (www.per-mer.ch) pour la correspondance des niveaux du PER au *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* et aux descripteurs par demi-niveaux figurant dans le *Portfolio européen des langues (PEL II)*.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) sont utilisés dans l'ensemble des classes : *Der grüne Max* en **5P-6P** (une nouvelle édition est introduite en 5P à la rentrée scolaire 2023) et *Junior* en **7P-8P**. Les élèves disposent chaque année d'un livre (*Kursbuch*), d'un cahier d'exercices (*Arbeitsbuch*) et d'un cahier de vocabulaire (*Wort-Schatz* en 5P, 7P et 8P, *Glossar* en 6P).

Les sites compagnons de l'éditeur (www.der-gruene-max.ch et junior-deutsch.ch) proposent des ressources : vocabulaire, exercices, chants, jeux. Du matériel complémentaire et des dictionnaires sont également utilisés dans les classes.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

L'Allemand fait l'objet d'une appréciation annuelle en **5P** et d'une note semestrielle en **6P-8P**. L'évaluation porte sur les différentes compétences langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, production de l'oral en continu ou en interaction et production de l'écrit. Le fonctionnement de la langue est évalué uniquement dans un contexte de communication.

En **5P**, le bilan annuel est établi sur la base de deux travaux significatifs portant chacun sur au moins deux des compétences langagières suivantes : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et production de l'oral. En fin d'année scolaire, chaque compétence langagière aura été évaluée au moins une fois, à l'exception de la production de l'écrit qui n'est pas évaluée en 5P.

En **6P-8P**, les moyennes semestrielles sont constituées de trois travaux significatifs (portant chacun sur au moins deux compétences langagières). En fin d'année scolaire, chaque compétence langagière aura été évaluée au moins deux fois.

En **8P**, l'Allemand fait en outre l'objet d'une évaluation commune de fin de cycle comptant dans le bilan certificatif. La note obtenue compte pour un cinquième de la moyenne du deuxième semestre, soit un dixième de la note annuelle.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.